



SEMINAIRE INTERNATIONAL



THÈME

LA RÉFORME DU SYSTEME COMPTABLE OHADA (SYSCOHADA REVISÉ)

Du 11 au 14 Septembre 2018
N'Sa Hôtel, Grand Bassam, Côte d'Ivoire

Tel.: 22 45 81 73 - Mob.: 64 91 00 01
E-mail : info@afdevco.com - www.afdevco.com
Abidjan, Côte d'Ivoire

PARTENAIRES



Sommaire

1. CONTEXTE	3
1.1. Révision	3
1.2. Public cible	3
2. OBJECTIFS DE LA FORMATION	3
2.1. Objectif général	3
2.2. Objectifs spécifiques	3
2.3. Résultats attendus en termes d'effets	3
3. PROFIL DU FORMATEUR	4
4. LE PROGRAMME	5
Module 1: Droit comptable et cadre conceptuel	5
Module 2: Traduction comptable des opérations courantes	5
Module 3: Opérations d'inventaire et présentation des états financiers	5
Module 4: Traduction comptable des opérations et problèmes spécifiques	5
Module 5: Dispositif comptable relatif aux comptes consolidés et comptes combinés (D4C) 10	5
4.1. La méthode pédagogique	5
4.2. Matériel pédagogique	5
4.3 Les plus de la formation	5



1. Contexte

1.1. RÉVISION

L'OHADA a entrepris depuis le début de l'année 2015 la relecture du Droit comptable applicable dans les dix-sept (17) Etats parties. Elle a bénéficié à ce titre d'un financement de l'IDA (Association internationale pour le Développement). Les objectifs assignés au consultant devant réaliser ce travail sont les suivants :

- Evaluer l'implémentation de l'Acte Uniforme (AU) relatif au Droit Comptable OHADA.
- Réviser et mettre à jour le Droit comptable. Le présent acte uniforme est en vigueur depuis le 1er janvier 2018 pour les comptes personnels des entités. Il rentrera en vigueur le 1er janvier 2019 pour les comptes consolidés, les comptes combinés et les états financiers établis selon les normes IFRS.

1.2. PUBLIC CIBLE

Dirigeants, gestionnaires, experts comptables, comptables, responsables comptables, financiers et fiscaux, banquiers, cadres des régies financières, enseignants...

2. Objectifs de la formation

2.1. OBJECTIF GÉNÉRAL

Il consiste en la maîtrise du Système Comptable OHADA Révisé (SYSCOHADA) tout en renforçant les connaissances comptables et juridiques des auditeurs.

Le séminaire aborde les changements majeurs du nouvel acte uniforme OHADA, relatif au droit comptable et à l'information financière. Ces changements qui trouvent leur source dans les normes IFRS permettant ainsi de :

- Faire évoluer la comptabilité générale

vers la comptabilité financière ;

- Réaliser une conversion du reporting OHADA vers les IFRS (normes internationales)
- Effectuer des travaux essentiels liés à la consolidation et à la combinaison des comptes.

2.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Maîtriser les principaux points de la réforme du syscohada ;
- Analyser l'impact de la révision du syscohada;
- Élaborer à partir des référentiels révisés, les objectifs pédagogiques en comptabilité à l'intention des participants enseignants.
- Sensibiliser les participants à la nécessité de produire des ouvrages spécifiques et surtout adaptés à partir des principes, des normes et des techniques contenus dans les nouveaux et uniques référentiels comptables.
- Élaborer un plan comptable d'entreprise
- Connaître les principales convergences du syscohada vers les normes ias/ifrs ;
- Adapter les programmes de comptabilité de droit et d'économie au nouveau référentiel.

2.3. LES RÉSULTATS ATTENDUS EN TERMES D'EFFETS

A l'issue de la formation et à court terme, les résultats en termes d'effets mesurables ou observables suivants seront obtenus :

- Les enregistrements des opérations comptables sont cernés
- Les nouvelles règles d'évaluation et de présentations du SYSCOHADA révisé sont maîtrisées
- Les règles de reconnaissance des actifs, des provisions et des passifs sont connues.
- Les axes de convergence vers les IFRS maîtrisés.

3. Profil du Formateur

M. Louga Gnagbo Job

SPÉCIALISTE DE LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE
DU REPORTING ET TABLEAUX DE BORD
20 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LA PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ
DES ENTREPRISES ET LA FORMATION DES ADULTES

REFERENCES SUR LE THÈME

Séminaires de Formation

- Lire et comprendre ses états financiers aux employés de SAHARA petroleum
- Le coût d'acquisition des immobilisations aux employés du service juridique et fiscal de l'entreprise OUTSPAN.
- Etablir ses états financiers aux employés de ADM COCOA
- Lire et comprendre ses états financiers à la Directrice Générale de ZETES.
- Formation à Abidjan des responsables du système d'information du CONSEIL DE L'ENTENTE: 2 responsables informatiques, 2 responsables comptables et 2 agents comptables (du 19 au 23 Février 2018).
- Formation à Bamako des agents comptables de SOMAGEP - MALI: 17 comptables (du 12 au 16 février 2018).
- Formation à Bamako des comptables de la direction financière de SOMAGEP - MALI: 17 comptables (du 5 au 9 février 2018).
- Formation à Abidjan des Responsables comptables de la direction financière du CAMES: le DAF et le chef comptable (du 6 au 17 novembre 2017).
- Formation à Abidjan de 4 comptables de APEX - BURKINA (du 14 au 25 Août 2017).
- Formation à Abidjan de 2 comptables de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et du DAF de APEX-BURKINA et 3 de ses collaborateurs (du 24 juillet au 4 Août 2017).
- Formation à Abidjan de 2 Responsables comptables de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (du 26 juin au 7 juillet 2017).
- Formation à Abidjan des Responsables comptables de la direction financière de SOMAGEP MALI: le DFC, le chef du département comptabilité, le chef comptable et le responsable de la gestion des immobilisations (du 12 au 23 juin 2017).

4. Programme

La formation est prévue pour une durée de trente-deux (32) heures par groupe, pause-café et déjeuner compris. Elle s'articulera autour des cinq (5) modules suivants :

JOUR	THÉMATIQUE	CONTENU
1	MODULE 1 : DROIT COMPTABLE ET CADRE CONCEPTUEL	<ul style="list-style-type: none">• Titre 1 : Composantes du nouveau dispositif et Acte uniforme relatif au droit comptable et l'information financière• Titre 2 : Fondements théoriques et structure du cadre conceptuel• Titre 3 : Hypothèse de base et principes comptables fondamentaux• Titre 4 : Caractéristiques qualitatives de l'information financière et définitions• Titre 5 : Règles d'évaluation, de comptabilisation et de décomptabilisation• Titre 6 : Rapport coût et avantage et concept de maintien de capital
	MODULE 2 : TRADUCTION COMPTABLE DES OPÉRATIONS COURANTES	<ul style="list-style-type: none">• Titre 1 : Points focaux du cadre comptable, opérations d'achats-ventes de biens et frais généraux• Titre 2 : Elaboration du plan de comptes de l'entité (PCE)

2	MODULE 3 : OPÉRATIONS D'INVENTAIRE ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	<ul style="list-style-type: none"> • Titre 1 : Evaluation des amortissements • Titre 2 : Dépréciation des immobilisations • Titre 3 : Provisions, passifs éventuels, actifs éventuels • Titre 4 : Etablissement et présentation des états financiers annuels
3	MODULE 4 : TRADUCTION COMPTABLE DES OPÉRATIONS ET PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Titre 1 : Approche par composants • Titre 2 : Frais d'inspection ou de révisions majeures, dépenses de sécurité et de conformité • Titre 3 : Coût de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site • Titre 4 : Frais de recherche et de développement • Titre 5 : Frais de prospection et d'exploitation des ressources minérales • Titre 6 : Personnel intérimaire • Titre 7 : Contrat de location • Titre 8 : Réserves de propriété • Titre 9 : Immeuble de placement • Titre 10 : Contrats pluri exercices • Titre 11 : Charges d'emprunts • Titre 12 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice
4	MODULE 5 : DISPOSITIF COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDÉS ET COMPTES COMBINÉS (DAC)	<ul style="list-style-type: none"> • Titre 1 : Comptes consolidés • Titre 2 : Comptes combinés

4.1. LA MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La session de formation sera dispensée suivant une méthode andragogique alternant les exposés de concepts et les exercices pratiques individuels.

Une large place sera faite aux échanges d'expériences et aux discussions autour de cas concrets soumis par les Cadres-participants, afin de faciliter et de renforcer la communication dans un environnement créatif et stimulant. Les Cadres-participants recevront, au début de la session de formation, un cartable comprenant, sous forme de notes techniques reliées, l'ensemble des présentations et des exercices.

La diffusion de la session de formation sera avantageusement soutenue par une vidéo projection (présentation PowerPoint) des synthèses des différents exposés.

4.2. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Un kit comprenant; Le dépliant du SYSCOHADA révisé ; Les recueils d'exercice et de cas ; Un support numérique sur une clé USB sera mis à disposition des auditeurs.

4.3. LES PLUS DE LA FORMATION

- Visites touristique de la première Capitale de la Cote-d'Ivoire Grand Bassam
- Déjeuner & tour du plan lagunaire d'Abidjan
- Quartier libre + séance de ZUMBA



